

M. DEVLIN: Lorsque le ministre déclare que le Gouvernement pourvoit aux travaux de la rivière des Français, veut-il dire qu'il commence à construire le canal de la baie Georgienne?

M. WHITE (Leeds): Ces paroles ont exactement le sens qu'elles comportent. Nous avons ouvert un crédit de \$100,000 pour les améliorations de la rivière des Français. C'est tout ce que cela veut dire.

M. DEVLIN: Puis-je demander au ministre si cela veut dire que le Gouvernement commence à construire le canal de la baie Georgienne?

M. WHITE (Leeds): A n'en pas douter, le ministre des Chemins de fer pourra répondre à l'honorable député, car cette entreprise relève de son département. Le crédit de \$100,000 inscrit dans le budget est destiné aux améliorations de la rivière des Français. L'honorable député a probablement pris connaissance de la réponse du premier ministre à une délégation, à savoir, que le Gouvernement étudierait de son mieux la question de ces grands canaux afin de la résoudre sagement et pour le plus grand bien du pays et que, une fois arrivé à cette conclusion, il déciderait ce qu'il y a à faire.

Nous avons aussi ouvert d'autres crédits: \$1,500,000 pour l'immigration; \$4,000,000 pour l'Intercolonial; \$3,500,000 pour les canaux; \$1,000,000 pour les ports de Port-Arthur et de Fort-William, \$1,000,000 pour les ports de Victoria et de Vancouver. Qu'est-ce que cela signifie? Cela veut dire que nous parons aux besoins à venir. Nous entreprenons d'exécuter dans ces ports des améliorations fort nécessaires afin d'être en mesure de faire face aux besoins du transport, de l'expédition du grain et de la manutention de la marchandise pendant les années à venir.

Le pays approuvera-t-il ces crédits? Indubitablement, mais il n'approuvera pas la conduite des députés qui nous reprochent d'entreprendre ces travaux.

Que dire des allocations au Manitoba, allocations qu'on a critiquées. A cet égard, nous plaçons le Manitoba sur le même pied que les provinces d'Alberta et de Saskatchewan, ce qui n'est qu'un acte de justice. Par arrangement, nous remontons à 1908 et cet arrangement ne fait que rendre justice au Manitoba, car d'après tous les principes du droit et de l'équité, cette province aurait dû recevoir une subvention plus forte depuis 1905.

Occupons-nous de l'île du Prince-Edouard. Bien qu'il soit originaire des Provinces maritimes, mon honorable ami paraît croire que la petite province ne devrait pas recevoir d'aide. S'il y a un Benjamin dans la famille des provinces, c'est certainement l'île du Prince-Edouard. Elle est la petite dernière, le bébé de la Confédération et

nous voulons tous nous montrer justes envers le bébé. Mon honorable ami se plaint des \$100,000 ajoutés à la subvention de l'île du Prince-Edouard. Il porte les mêmes verres qu'avant 1896. Il ne peut pas voir ces questions avec des verres blancs, il les regarde à travers des verres bleus. Cela me convainc que l'opposition a entrepris un siège de vingt ans. Elle renonce au projet d'emporter d'assaut la citadelle et elle a entrepris un long siège.

Voilà quel est aujourd'hui la position de nos amis de la gauche.

En terminant, j'ajouterai un mot, si on me le permet. Je dirai, ayant conscience de ma responsabilité comme ministre des Finances, que le public approuvera la dépense de fortes sommes pour les travaux publics pourvu que les fonds soient employés avec économie et probité. Je dirai que la pire politique que le pays pourrait adopter serait la parcimonie et l'économie à seule fin de ménager. Le Canada deviendra l'une des nations les plus peuplées de l'univers et ce, probablement, du vivant de ceux qui m'écoutent.

Je prévois qu'un jour la population du Canada sera aussi nombreuse que la population de la Grande-Bretagne. Notre population augmente à raison de mille par jour et nous devons être prévoyants; nous devons exécuter ces améliorations si nécessaires de ses installations terminales et de nos grands ports, améliorer nos ports et préparer et anticiper l'avenir. Nous devons avoir de la clairvoyance, nous conduire en hommes d'Etat et faire les dépenses qui sont dans l'intérêt public. Je dis donc que le public nous donnera son appui à l'égard de toutes les dépenses nécessaires pour améliorer les ouvrages publics de ce pays, pourvu que ces dépenses soient faites avec économie et probité.

(La séance, suspendue à six heures, est reprise à huit heures.)

Reprise de la séance.

M. L'ORATEUR: La Chambre est-elle d'avis d'adopter la motion?

(La motion est adoptée et la Chambre siège en comité général.)

M. BORDEN propose au comité de lever la séance, de rendre compte de l'état de la question et de demander à siéger de nouveau.

(La motion est adoptée.)

L'AMELIORATION DES GRANDES ROUTES.

Un message est reçu du Sénat informant cette Chambre que, pour les raisons suivantes, entre autres, le Sénat maintient le quatrième amendement fait par lui au bill (77) tendant à encourager et à favoriser l'amélioration des grandes routes:

1. Parce que le droit que possède le Sénat, de modifier un bill n'est pas amoindri par